

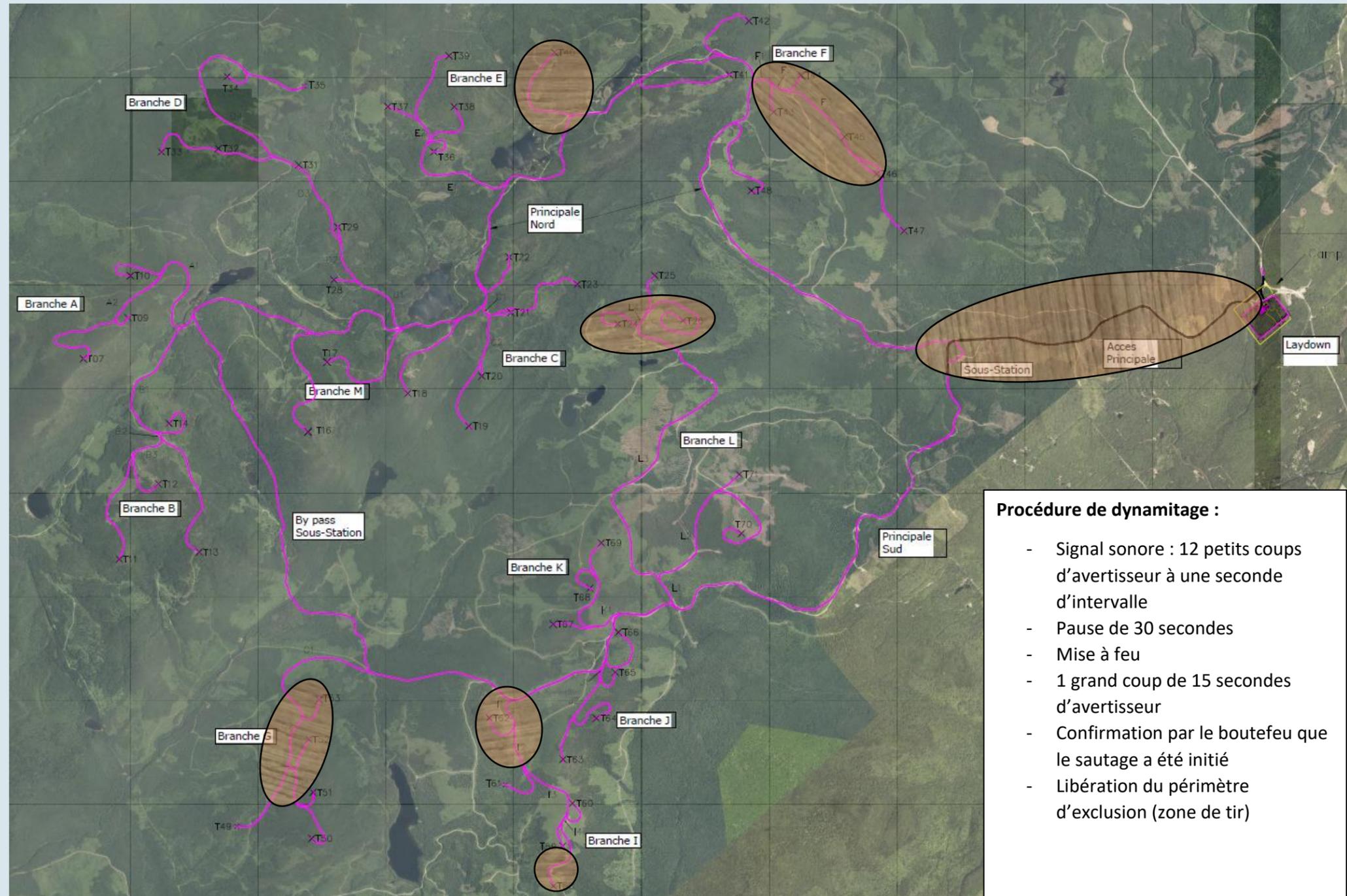
INFORMATIONS SUR LES ZONES DE TRAVAIL

Règles de sécurité :

- Respecter les limites de vitesse en tout temps.
- Prêter attention aux zones où du travail est en cours.
- Garder une distance de sécurité aux équipements.
- Respecter la signalisation et les agents présents sur le site.
- Ne pas se déplacer dans une zone de travail sans en avertir au préalable le contremaître.

Zones de travail :

-  **Civil**
 - Construction d'aire de travail
 - Construction de route
 - Amélioration de route
-  **Dynamitage**
-  **Déboisement**
-  **Fondation**
 - Excavation
 - Armature
 - Béton
-  **Réseau Collecteur**
 - Tranchées, forage, tirage de câble, BJ
 - Tests électriques
-  **Montage de turbines**
 - Assemblage de grue
 - Montage
-  **Autres**
 - Travaux sous-station
 - Bâtiment O&M Building
 - Tour météo
-  **Route de transport**



- Procédure de dynamitage :**
- Signal sonore : 12 petits coups d'avertisseur à une seconde d'intervalle
 - Pause de 30 secondes
 - Mise à feu
 - 1 grand coup de 15 secondes d'avertisseur
 - Confirmation par le boufefeu que le sautage a été initié
 - Libération du périmètre d'exclusion (zone de tir)